Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: - (1985)

Heft: 4

Artikel: Existe-t-il une littérature belge? : Limites d'un champ et frontières

politiques

Autor: Bourdieu, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-870582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EXISTE-T-IL UNE LITTÉRATURE BELGE? Limites d'un champ et frontières politiques

Stratégies et instances de consécration, examinées à la lumière de la théorie des champs, posent le problème de l'identité culturelle belge, prise dans l'alter-

native de l'identification au modèle dominant et de l'altérité.

Tout tient dans une question de mots: faut-il dire littérature belge ou littérature «belge», littérature belge de langue française ou littérature française de Belgique? Enjeu du débat: existe-t-il une littérature belge?

Le problème intéresse à peu près exclusivement les écrivains de nationalité belge, qui se divisent à son propos en fonction de la position qu'ils occupent au sein du champ français: tout semble en effet indiquer qu'ils sont d'autant plus enclins à défendre l'idée que la littérature produite par des écrivains belges fait partie intégrante de la littérature française qu'ils sont plus reconnus dans le champ français (cela se voit par exemple dans le débat qui a opposé la revue nationaliste *L'Art moderne* au *Groupe du lundi*, revue de Charles Plisnier, Grégoire le Roy, etc.).

Tout se passe comme si tout écrivain de nationalité belge (comme tout écrivain français d'origine provinciale) balançait entre deux stratégies, donc deux identités littéraires, une stratégie d'identification à la littérature dominante et une stratégie de repli sur le marché national et la revendication de l'identité belge. La seconde s'imposant de plus en plus à mesure que déclinent les chances de réussite de la première.

Autre indice d'hétéronomie: les écrivains belges disposent d'un ensemble d'institutions spécifiques, éditeurs, revues, théâtres, mais ils ne possèdent pas d'instances de consécration spécifi-

ques (Ghelderode, par exemple, doit attendre la création d'une de ses pièces à Paris, au Théâtre de l'Oeuvre, pour être reconnu en Belgique), comme si les écrivains et le public cultivé ne croyaient pas dans leurs instances nationales, c'est-à-dire dans la valeur de leurs jugements. On comprend que, dans ces conditions, les écrivains reconnus par les seules instances reconnues, c'est-à-dire parisiennes, ne manifestent aucun intérêt pour la création d'un champ à base nationale (ou locale). On comprend aussi que les débats, les mouvements, etc., restent très étroitement «sous influence»: la dépendance est dans les structures mais elle est aussi dans les cerveaux et c'est elle qui, comme dit un observateur, «décourage les éditeurs, anesthésie la critique, paralyse les directeurs de théâtre, exile les meilleurs talents».

Les écrivains de nationalité belge et de langue française sont ainsi placés devant l'alternative de l'identification au modèle dominant — qui, lorsqu'elle réussit, les dépouille de leur identité nationale — et de l'exclusion dans l'altérité. Altérité purement négative, simple moindre-être, dans le cas des Wallons qui, dominants (au moins jusqu'à une date récente) parmi les écrivains nationaux et voués à reproduire, face aux Flamands, l'opposition entre la France et la Belgique, sont dominés dans le champ littéraire français; alors que, forts de leur participation aux «vertus françaises» («musicalité», «sensibilité», «délicatesse», «sens de la nuance»), ils affirment leur supériorité sur les Flamands, «coloristes», «matérialistes», «instinctifs», ils se trouvent rejetés au nom d'une semblable opposition, celle de l'âme et du corps, par le monde parisien, en tant que pâles imitateurs provinciaux ou barbares étrangers¹. Et cela sans avoir au même degré que les Flamands, eux-mêmes doublement dominés, par rapport aux Wallons (et aux Français) et par rapport aux Néerlandais, la possibilité de se replier dans l'affirmation d'une altérité assumée (ainsi s'explique que, paradoxalement, les écrivains belges les plus «connus» — et en tant que Belges — soient à peu près tous des Flamands). L'altérité peut en effet être constituée positivement, comme différence féconde, au prix du changement de signe qui transforme la barbarie et la rudesse du provincial ou de l'étranger en exotisme littéraire. C'est encore la logique du champ français qui fait les écrivains flamands et c'est par elle et par rapport à elle que les Verhaeren, Maeterlinck, Ghelderode, etc., qui sont assez intégrés au champ français pour être avertis du statut inférieur (au moins à cette époque) du champ néerlandais, sont constitués et se constituent comme à la fois reconnus — en tant que symbolistes

par exemple — et différents, mais d'une différence littérairement reconnue.

Cette différence légitime n'est autre chose que le «tempérament littéraire» qui s'invente, par un véritable travail collectif, dans la relation entre les écrivains dominés et les instances centrales. Une représentation, simplifiée jusqu'au stéréotype, de la peinture flamande, kermesses et scènes d'intérieurs, orgies et processions, sert de fondement à la construction d'une image littéraire de «l'âme flamande», combinaison de mysticisme et de sensualité; cette invention culturelle à propos d'une tradition culturelle devient le principe naturel, inscrit dans le «terroir», d'une «littérature flamande», dotée des mêmes propriétés. Et ces propriétés se laissent d'autant plus facilement retrouver dans les œuvres littéraires que les artistes, de leur côté, peuvent s'appuyer sur le mythe du «terroir» ou inverser le signe du stigmate ou de l'injure pour se construire un «tempérament littéraire» conforme à l'image littéraire du «tempérament régional». Ainsi, c'est par référence au champ français, à ses repères et à ses «phares» (Victor Hugo, en qui il voit un demi-barbare, et surtout Baudelaire et Mallarmé) que Verhaeren constitue sa différence, ce «tempérament flamand» issu non du «terroir», mais de la représentation littéraire du «terroir». L'effet de champ est encore plus évident dans le cas des écrivains proprement «régionalistes», tel Charles de Coster, grand lecteur de Rabelais, et après lui, Lemonnier, qui inventent une littérature flamande, proche du peuple et affranchie des raffinements décadents, mais au moment où le prestige du naturalisme favorise le succès de cette forme de réalisme exotique que l'on accorde aux provinciaux.

Ainsi, tout incite à conclure qu'il n'existe pas, à proprement parler, un champ littéraire belge et, proches en cela des provinciaux, les écrivains belges de langue française restent soumis aux lois du champ littéraire français. Cela dit, les frontières politiques, dans leur arbitraire juridique, déterminent des discontinuités dans la continuité du champ de forces et l'indépendance politique, qui dote les écrivains et les artistes d'instances nationales, académies, universités, associations, revues, théâtres, journaux, etc., n'est pas totalement dépourvue d'effets, ne serait-ce que parce que ces institutions offrent un marché protégé où l'efficacité de la concurrence dont le champ littéraire est le lieu se trouve partiellement suspendue². Mais on peut se demander s'il n'en résulte pas un décalage structural entre les hiérarchies dans le champ littéraire français et les hiérarchies au sein des institutions

nationales, vouées à être dominées par des agents qui sont ou sont perçus comme le produit d'une sélection négative, et si ce décalage, à travers les effets qu'il produit (comme la défiance dont font l'objet les instances de consécration nationales), n'est pas de nature à reproduire la relation de dépendance symbolique dont il est le produit³.

Pierre BOURDIEU.

NOTES

- ¹ A supposer qu'ils entendent mener jusqu'au bout la stratégie du repli sur la différence, ils ne trouveraient guère, comme la plupart des provinciaux, qu'un *accent*, et stigmatisé. Toutes les contradictions, et tous les drames de l'identité culturelle dominée se concentrent dans le rapport à la langue et dans le conflit entre la langue centrale et la langue locale qui est au cœur de chacun et qui peut prendre des formes dramatiques lorsque les deux *usages* (distingué, parisien / vulgaire, belge) s'incarnent dans les deux figures de l'autorité, paternelle et maternelle.
- ² Cf. par exemple «La Belgique malgré tout», Revue de l'Université de Bruxelles, 1980, pp. 502-506.
- ³ La même analyse vaudrait pour la Suisse et le Canada de langue française, avec des différences comme l'absence de tradition prédisposée à être constituée en «tempérament», ou la situation de double dépendance, à l'égard de l'Allemagne ou des Etats-Unis et à l'égard de la France, qui peut permettre des stratégies de défense par l'usage croisé d'une domination contre l'autre.